

Mme Emilie Goeminne
SOMMER NEEDLEPUNCH
341 rue de la Mairie
59780 Baisieux
France

Personne à contacter
Didier Van Daele

Mail électronique
didier.vandaele@UGent.be

date
23/12/13

RAPPORT D'ESSAI 13-1014

Echantillons reçus :

Tapis aiguilleté plat avec couche d'usure 100% polypropylène avec imprégnation latex SBR ignifugée.
Référence commerciale : **CONCORD**, Coloris : marron chiné
Date de production : 6/11/2013, OF1317891, n° bobine mère : 130185144 n° bobine fille : 130189360
Reçu le 3/12/2013

But de l'essai :

Détermination du comportement au feu

Conditions d'essai :

Inflammabilité

Norme:	ISO 11925-2 (2002)*
Méthode:	La couche d'usure d'un échantillon mise (pas collée) verticalement sur une plaque fibre ciment (Eflex) est soumise au rayonnement d'une source de chaleur. Une petite flamme allume l'éprouvette. Le temps d'allumage est 15 s. On note si l'échantillon continue à brûler et si le point de mesurage est atteint pendant les 20 s. Des revêtements de sol se sont subdivisés en la classe E _{fl} si le point de mesurage n'est pas atteint.
Nombre d'essais:	3 dans la production, 3 dans la transverse
Incertitude de mesurage:	La reproductibilité relative pour 3 répétitions est 27.2% pour le flux.
Conditionnement des échantillons:	23 ± 2 °C and 50 ± 5 % R.H.

Les résultats ne s'appliquent qu'aux matériaux qui correspondent à l'échantillon examiné. La falsification sera poursuivie juridiquement, tout comme la reproduction partielle sans autorisation écrite préalable. Les essais marqués * sont accrédités. Des avis et des interprétations ne sont pas couverts par l'accréditation.

Le département Textile est un laboratoire d'essai agréé (Notified laboratory) N°1611 pour le Règlement européenne des matériaux de construction N° 305/2011.

Norme:	EN ISO 9239-1 (2010)*
Méthode:	Avant l'essai, les échantillons ne sont pas nettoyés à l'aide d'une machine à arrosion et extraction et sont séchés. Une éprouvette, mise (loose laid) sur une plaque fibre ciment (Eflex) est soumise au rayonnement d'une source de chaleur faisant un angle de 30° avec l'horizontale. Une petite flamme allume l'éprouvette. Le temps d'allumage est 10 minutes. Pour des éprouvettes inflammables, l'essai dure jusqu'à ce que les flammes s'éteignent, avec un maximum de 30 minutes. La classification est déterminée par la distance brûlée dont le flux radiant critique est déduit par moyen d'une calibration.
Nombre d'essais:	4
Incertitude de mesurage:	La reproductibilité relative pour 3 répétitions est 15.6% pour le flux, et 84.5% pour la fumée.
Conditionnement des échantillons:	23 ± 2 °C et 50 ± 5 % H.R.

Les essais ont été faits pendant la semaine 51/2013.

RESULTATS OBTENUS

ISO 11925-2 (2002)

- **Production**

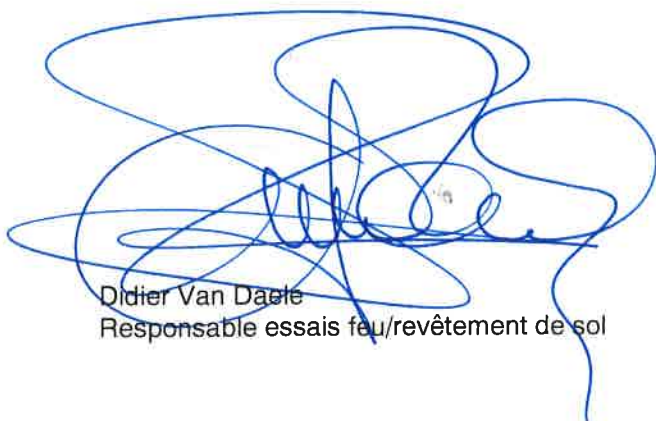
Echantillon	Temps de brûlure (sec)	Temps d'incandescence (min.s.)	Le point de mesurage atteint
1	24	-	Non
2	30	-	Non
3	17	-	Non

- **Transverse**

Echantillon	Temps de brûlure (sec)	Temps d'incandescence (min.s.)	Le point de mesurage atteint
1	17	-	Non
2	16	-	Non
3	15	-	Non

EN ISO 9239-1 (2010)*

Echantillon	1 Longueur	2 Largeur	3 Largeur	4 Largeur	Moyenne des Echantillons 2,3,4
Longueur brûlée après 10 min (mm)	0	90	0	70	
Longueur brûlée après 20 min (mm)	0	90	0	70	
Longueur brûlée après 30 min (mm)	0	90	0	70	
Longueur brûlée à l'extinction (mm)	0	90	0	70	
Temps brûlée	12min 0s	12min 0s	12min 0s	12min 0s	
L'intensité de la radiation à l'extinction (kW/m ²)	10.9	11.0	10.9	11.1	≥11
Fumée total à la fin de l'essai (%.min)	10	18	9	15	13



Didier Van Daele
Responsable essais feu/revêtement de sol



Prof. Dr. Paul KIEKENS, dr. h. c.
Chef du Département

ANNEXE AU RAPPORT 13-1014

Classification selon EN 13501 –1 (2007 + A1: 2009)*

Classification	EN ISO 11925-2 (temps d'allumage = 15 s)	EN ISO 9239-1 (période d'essai = 30 min)	CLASSE
B _{fl}	F _s ≤ 150 mm dans 20 s	L'intensité de la radiation ≥ 8.0 kW/m ²	X
C _{fl}	F _s ≤ 150 mm dans 20 s	L'intensité de la radiation ≥ 4.5 kW/m ²	
D _{fl}	F _s ≤ 150 mm dans 20 s	L'intensité de la radiation ≥ 3.0 kW/m ²	
E _{fl}	F _s ≤ 150 mm dans 20 s	Aucune demande	
F _{fl}	Aucune demande	Aucune demande	

Classification additionnelle de la fumée selon EN 13501-1 (2007 + A1: 2009)*

		CLASSE
Fumée ≤ 750%.min	s1	X
Fumée > 750%.min	s2	